

Pour une réforme électorale vraiment démocratique!

Mémoire de l'Association régionale de l'Union des Forces Progressistes de l'Abitibi-Témiscamingue

Le gouvernement du Québec se réclame de la démocratie. Or, ce terme signifiant « gouvernement par le peuple » induit que chaque voix citoyenne pèse également dans la balance, et que le parlement reflète le plus fidèlement possible les idées qui circulent dans la nation. Nous devons hélas constater que le mode de scrutin actuel polarise les résultats sur deux partis qui alternent généralement au gouvernement. Il ne tient pas compte des partis en émergence : plutôt que d'exprimer leurs opinions de façon positive, les citoyens votent surtout de façon réactive au candidat d'un parti qu'ils ne veulent plus voir exercer le pouvoir. Les citoyens se désintéressent alors de la chose publique, amers de ne pouvoir exprimer réellement leur opinion par rapport à leurs idées et non plus par rapport à une course au pouvoir. De plus en plus nombreux sont ceux qui ne vont plus voter. Il y a donc urgence de rétablir l'équité démocratique par une représentation proportionnelle.

Une telle équité restaurée permettrait de travailler pour que les électeurs se rendent à nouveau en grand nombre aux urnes, ravivant leur intérêt à exprimer leur opinion et à la voir prise en considération. Plutôt que d'affaiblir les débats, cela les enrichirait d'idées nouvelles, permettant l'émergence de propositions créatives.

L'espoir des membres de l'UFP en Abitibi-Témiscamingue est donc que le projet gouvernemental d'une réforme du mode scrutin fasse en sorte que chaque vote compte et que la richesse amenée par la diversité des idées politiques au Québec soit représentée dans un Parlement reflétant aussi l'importance de l'apport régional à la vie de la province.

L'avant-projet de loi présenté, qui ne prévoit qu'un seul tour de scrutin pour répartir tous les sièges, qu'ils soient de circonscription ou de district, ne change rien à la mécanique déjà en place et critiquée plus haut : seul change le mode de répartition. La tendance à voter pour éliminer, plutôt qu'à voter pour faire représenter ses propres opinions, demeure. Il ne s'agit donc pas d'un scrutin réellement proportionnel.

Un avant-projet de loi plus proche d'une réelle démocratie pourrait permettre à chacun des partis de mesurer ses forces réelles lors d'un premier tour, puis de présenter au second tour une liste nationale où les candidats seraient élus au prorata des votes obtenus par le parti. Un tel système ramènerait les électeurs dans le débat d'idées, au lieu de les faire se prononcer uniquement sur des personnalités permettant une gouvernance aisée.

Les partis reconnus officiellement, mais qui en sont à leurs débuts ont souvent peu de moyens financiers et il nous semble important en Abitibi-Témiscamingue que le seuil de remboursement, prévu par l'avant-projet de loi, soit abaissé à 5% de voix obtenues.

Il serait également important que les députés soient obligés de présenter régulièrement un état de leur travail à leurs électeurs et que des dispositions soient prises parallèlement à l'avant-projet de loi à cet égard. Le pouvoir démocratique serait ainsi accru.

UFP / Abitibi-Témiscamingue
Association régionale de l'Union des Forces Progressistes de l'Abitibi-Témiscamingue

Nous attirons par ailleurs l'attention de la commission sur les cinq propositions formulées par l'UFP au plan national, concernant la tenue des élections à dates fixes, l'implantation d'un scrutin proportionnel aux élections municipales, la nécessité de lois électorales pour un accès équitable aux médias de tous les partis reconnus, l'instauration d'un dialogue avec les Premières Nations dans le but qu'elles aient une possibilité d'être représentées à l'Assemblée Nationale, le renforcement des mesures garantissant l'éthique du financement des partis politiques.



Jean-Jacques Lachapelle
Porte-parole
UFP / Abitibi-Témiscamingue